



**MAIRIE DE PEVY**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU 22 septembre 2020**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 DSIL**

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal que la loi de finance rectificative pour 2020 fait état du soutien aux investissements pour les communes et permet à celle-ci d'accompagner l'effort de relance rapide et massif des projets portés par les communes.

Cet effort doit pouvoir notamment bénéficier aux entreprises marnaises du secteur du bâtiment.

Mr le Maire propose de solliciter une subvention au titre DSIL de 20 % , l'estimation des travaux étant de 141 611,60 € HT, soit 28 322.30 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve la demande de subvention auprès de DSIL, charge et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**COMMISSION LOCAL D EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES**

Le conseil municipal de Pévy désigne :

Monsieur Daniel Vaquette Maire en tant que titulaire à la commission de la CLECT.

Monsieur Jean-Claude FERRE 1er Adjoint en tant que suppléant à la commission de la CLECT.

**CHOIX ENTREPRISES TRAVAUX DU CLOCHER DE L'EGLISE**

**Lot 1 : Taille de Pierre** entreprise **Bâtiment Associé**

le montant des travaux s'élève à **30 824,59 € HT soit 36 989,51 € TTC**

**Lot 2 : Bois Charpente fournitures et pose** Entreprise **Bâtiment Associé**

le montant des travaux s'élève à **13 894,26 € HT soit 16 673,11 € TTC**

**Lot 3 : Couverture du chœur** Entreprise **Gourdon**

le montant des travaux s'élève à **47 304,09 € HT soit 56 764,91 € TTC**

**Lot 3 : Annexe Paratonnère** Entreprise **Gourdon**

le montant des travaux s'élève à **9 997,24 € soit 11 996,69 € TTC**

**Lot 3 : Annexe Echafaudage** Entreprise **Gourdon**

le montant des travaux s'élève à **27 369,25 € HT soit 32 843,10 € TTC**

**Le montant total du lot 3 de l'entreprise Gourdon s'élève à 84 670,58 € HT**

**soit 101 604,70 € TTC**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DU GRAND EST**

M le Maire sollicite une demande de subvention auprès de la Région du Grand Est pour les travaux de la toiture du clocher de l'église Notre-Dame de Pévy.

Le montant des travaux s'élève à 145 349,43 € HT et sollicite une subvention de 14 % sur 139 389,43 € HT montant restant à régler aux entreprises et à l' Architecte Gissingier.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARNE**

M le Maire sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Marne pour les travaux de la toiture du clocher de l'église Notre-Dame de Pévy.

Le montant des travaux s'élève à 145 349,43 € HT et sollicite une subvention de 20 % sur 139 389,43 €

HT montant restant à régler aux entreprises et à l' Architecte Gissingier.

### ACCEPTATION DU CHEQUE

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Accepte à l'unanimité l'encaissement d'un don de 50 euros règlement par chèque.

### FONDATION DU PATRIMOINE

M le Maire propose à son conseil municipal de faire une demande à la Fondation du Patrimoine pour aider la commune à la restauration du clocher de l'église.

Une souscription peut être lancée dès lors que le projet de restauration a été clairement défini et qu'un plan de financement a pu être établi.

La Fondation du patrimoine reverse au maître d'ouvrage à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées, 97 % des dons recueillis déductibles au titre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt des sociétés et 95 % des dons déductibles de l'ISF.

### PROPOSITION DES DELEGUES DE LA COMMISSION ELECTORALE

Conseiller municipal : Mme Chantal CHARBONNIER ou M Jean-Hugues CRETIN

Délégué de l'Administration (Sous-Préfecture) : M Christian DEGENNE ou Michel DESSAINT

Délégué du TGI (Tribunal de Grande Instance) : Mme Isabelle GODIN ou M Jean-Marie PREVOTEAUX.

### COLIS DE FIN D'ANNEE

Le conseil municipal choisit de reconduire le colis de fin d'année comme les années précédentes.

### DISTRIBUTEUR D'HYGIENE CANINE

Le vote est le suivant :

7 POUR

1 CONTRE

3 ABSTENTIONS

Le conseil décide après le vote d'acheter 3 distri sacs d'hygiène canine.

### SALLE POLYVALENTE

M le Maire fait le point sur l'avancement des travaux.

### L'EGLISE

Les travaux de l'église pourront commencer après avoir reçu l'autorisation de travaux de la Région du Grand EST, du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine.

### EAU POTABLE

M le Maire expose que la Communauté Urbaine du Grand Reims fait des études pour installer un appareil pour supprimer les pesticides.

### QUESTIONS DIVERSES :

Demandes,

- Quand le lampadaire de la rue des Vignes sera-t-il remplacé ?
- Est-il possible d'avoir un abri bus à l'arrêt du car ?
- Voir pour l'essuie-main dans les toilettes de la salle, (attention à l'hygiène).

